

SHOW MUST GO ON !



Après un couvre-feu décrété dans les grandes villes fortement contaminées par le Covid, le gouvernement a officiellement annoncé un « re-confinement » dans le but de sauver les fêtes de Noël, et de préserver l'activité économique qui y est liée.

Faux confinement et vrai couvre-feu ?

Etrange confinement en réalité : Ouverture maintenue des services publics, des écoles, des commerces d'alimentation, des grandes surfaces, des professionnels de santé, de l'ensemble des activités ne pouvant être télétravaillées (industrie, garages, BTP, etc.)

Bref, le virus est censé vous contaminer partout sauf au travail et à prendre du poids tranquillement devant la télé puisque l'achat d'un livre est visiblement plus compliqué que celui d'un paquet de bonbons Haribo.

La ministre ne cesse de l'annoncer : « **le télétravail n'est pas une option** » : 5 jours de télétravail sont censés être priorités.

Pourtant les agences Pôle Emploi reste majoritairement dans la même configuration qu'avant, avec presque autant d'agents présents.

Au lieu d'adapter l'organisation du travail au télétravail, la direction a décidé de faire le contraire et adapte le télétravail aux activités sur les sites et dans les services !

Par ailleurs, les « tolérances » et autres aménagements du 1^{er} confinement ne s'appliquent plus:

- En télétravail, vous devez « produire » **7h30 de travail quelles que soient les circonstances**, et, à ce titre, votre encadrement est habilité à vous surveiller en ce sens, y compris par le biais d'un « reporting ».
- Les salarié-e-s avec un **poste aménagé** ne vont pouvoir récupérer qu'une petite partie de leur matériel dans des conditions non encore définies.
- **Pas de vidéo portier ni filtrage de l'accueil le matin**: l'agent-e positionné au SAS sanitaire devra de nouveau « faire la police » pour vérifier le port du masque, le lavage des mains, et interdire l'accès si la jauge est atteinte.
- **Certaines activités collectives sont maintenues** notamment les sessions de MRS et #Tous Mobilisés
- En Bretagne, « **Aucun agent-e ne sera en ABAP** » dicit le DR lors du CSE du 03 novembre malgré la note RH du 02 novembre ! Y compris les personnes vulnérables ou n'ayant pas le matériel pour télétravailler... Ces agent-e-s auront l'obligation de venir travailler sur les sites et de réaliser les activités contraintes !

La CGT Pôle Emploi Bretagne revendique des mesures urgentes pour garantir la santé et la sécurité des agent-e-s ET des usager-ère-s pendant ce re-confinement:

- la priorisation du télétravail pour tou-te-s les agent-e-s
- l'arrêt de la réception sur le flux,
- la réception uniquement sur rendez-vous,
- l'arrêt de toutes les réunions collectives et des formations agent-e-s en mode présentiel
- l'arrêt des visites en entreprises
- l'arrêt de toutes les mesures de contrôle de recherche d'emploi, de trop-perçus, de gestion de la liste
- le maintien des allocations pour tou-te-s les usager-ères y compris en formation.